

## La région championne des recours administratifs

Les commissaires enquêteurs ont tenu leur congrès national à La Grande-Motte les 2 et 3 juin. Ces spécialistes chargés de conduire les enquêtes publiques ont, parmi leurs conclusions, estimé qu'il est nécessaire de mieux tenir compte des avis des citoyens touchés, pendant les phases d'élaboration des dossiers d'équipements structurants.

Ce constat prend tout son sens en Languedoc- Roussillon. Dans la région, les projets foisonnent et les chantiers poussent comme des champignons, notamment en raison des besoins d'une population en constante augmentation. Effet induit : le boom de l'immobilier fait flamber les prix des terrains. Mais, en cas d'expropriation, les évaluations faites par les Domaines ne suivent pas. Résultat : les contestations se multiplient ; Languedociens et Roussillonnais figurent désormais sur le podium français des contentieux devant les tribunaux administratifs. Le point.

Le vent du boulet est passé près d'elle. La déviation provisoire de l'autoroute 750 près de Saint-André-de-Sangonis a failli ne pas voir le jour. Si tel avait été le cas, la continuité de la voie entre Lodève et Montpellier aurait été brisée, promettant de jeter dans la nature, dès juillet prochain, des longues files d'automobilistes engagés sur la route de leurs vacances. Mais le tribunal administratif de Montpellier évacua le recours formé contre l'un des marchés de cette déviation. Le requérant fondait son action sur la publication, dans un journal spécialisé, de l'appel d'offres du marché visé par l'action. Ce n'était pas une annonce légale, mais une simple information. Le formalisme de la parution n'était donc pas nécessaire. Exit le recours. « Nous avons tout de même eu des sueurs froides », commente-t-on à la direction de l'Équipement de l'Hérault.

Languedociens et Roussillonnais sont, c'est vrai, particulièrement procéduriers. Au tribunal administratif de Montpellier, la seule chambre des collectivités locales constate une nette hausse des nouveaux dossiers, passés de 26 en 2002 à 62 l'an dernier.

Certes, partout en France, les juges administratifs voient la pile des dossiers prendre de la hauteur sur leur bureau. Mais, en Languedoc-Roussillon, les piles se forment plus vite qu'ailleurs. « En matière d'explosion des contentieux, nous sommes dans le trio de tête », admet le tribunal administratif de Montpellier.

Soixante-deux dossiers nouveaux ne serait pas beaucoup. Encore faut-il savoir que le nouveau stade de rugby de Montpellier, Ovalie, un énorme projet, ne représente qu'un seul de ces dossiers. De fait, dans la plupart des cas, les recours visent des investissements de plusieurs millions d'euros.

Les raisons d'attaquer sont souvent multiples. Mais l'une d'entre elles revient tout le temps, ou presque : « La population n'est jamais correctement informée en amont des projets », résume l'Audois Pierre Bonn, le porte-parole de l'association Vent de colère, cauchemar des producteurs d'énergie éolienne. Dès qu'elle le peut, Vent de colère attaque le moindre projet qui pointe le bout de son nez. « Le développement de l'énergie éolienne ne réduira pas l'effet de serre », justifie-t-elle. Cela suffit.

Mais, dans la région, beaucoup d'autres combats ont aussi leur Pierre Bonn. Au point que les services de l'Équipement de l'Hérault font désormais appel à un avocat pour monter certains dossiers.

Alors, en matière d'infrastructures nouvelles, le Languedoc-Roussillon serait-il la région du non ?

**Pierre BRUYNNOGHE**